	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-375

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-375

**Mérignac - RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine -
Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Une démarche inscrite dans la politique métropolitaine

Ce projet participe à la fois au développement de l'agriculture durable sur le territoire métropolitain mais également à la mise en valeur, la préservation et le développement de la biodiversité et des espaces naturels. En effet, il combine à la fois la gestion durable d'un espace à travers une agriculture raisonnée et bio (volonté de demander la labellisation agriculture biologique) et la sensibilisation du fait de son ouverture prévue au public (scolaire, familles, etc.) autour d'un parcours pédagogique.

2 – Un projet en continuité avec la volonté municipale

Depuis plusieurs années, la Ville de Mérignac affiche sa volonté d'agir sur son autonomie alimentaire au sein de son initiative « Devenir une ville comestible » avec des actions autour de la production alimentaire locale, du jardinage urbain et citoyen et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, les cantines du territoire bénéficient depuis 2018 de la démarche « Assiette citoyenne » se traduisant par l'éducation au goût, des pesées pédagogiques, la mise en place de tables de tri, la collecte des biodéchets en vue de leur compostage, l'utilisation de contenants inox, etc. Par ailleurs, 27 hectares ont pu accueillir en 2020 un maraîcher en permaculture, un éleveur de porcs, un éleveur de poules pondeuses et un héliiculteur.

3 – Les objectifs du projet :

- La relocalisation de l'agriculture sur le territoire dans une volonté d'autosuffisance alimentaire urbaine - L'approvisionnement en fruits et légumes certifiés « agriculture biologique » locaux et de saison pour la restauration collective des crèches ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour l'approvisionnement alimentaire ;
- Le développement de modes de productions et d'un nouveau potentiel d'activités sur le territoire en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs ;
- La préservation de la biodiversité à travers la valorisation du lieu ;
- La création d'un outil pédagogique, support d'éducation aux enjeux environnementaux ;
- La mise en place d'un démonstrateur et d'un lieu de formation à la permaculture.

4 – Le terrain

Taille	1,8 hectares
Coût	448 400 € hors frais notariés et de publicité et d'enregistrement
Localisation	A l'angle de l'avenue de l'Alouette et de l'avenue François Mitterrand à Mérignac dans le quartier du Pas de l'âne

5 – Préalables au projet

À la suite d'un travail de repérage de terrains en 2019, un foncier a été identifié pour recevoir le projet. Des analyses de sols et des diagnostics ont été ensuite réalisés entre 2020 et aujourd'hui pour confirmer cette pertinence :

- Analyse sur la qualité, la perméabilité et le contexte hydrogéologique du sol par BURGEAP
- Etude complémentaire sur les pollutions par ARCAGEE
- Evaluation de la qualité agronomique par ATFL33 (Association Technique Fruits et Légumes de la Gironde)
- Etude complémentaire d'amélioration de la qualité agronomique des terrains dans le respect de la qualité « agriculture biologique » par FLEUR DE SOL
- Une Etude faune/flore et pédologique par SOLENVIE et ECOSPHERE est cours pour prendre en compte les enjeux de biodiversité sur le site.

Les résultats de ces travaux montrent que les sols sont viables pour accueillir des cultures : sol non bâti depuis de nombreuses années, sablonneux donc favorable au maraichage, ne présentant pas de pollution aux produits phytosanitaires, avec une présence faible de plomb et d'hydrocarbures ne remettant pas en cause la viabilité agricole. Il existe des suspicions de pollutions plus importantes sur une zone qui recevra potentiellement le futur parking pour l'accueil des publics pour les visites du site. Enfin, la taille du terrain est cohérente avec sa vocation future (production estimée en première approche à 15 tonnes par an pour un besoin estimé entre 2,5 et 5 tonnes par an).

La Ville est actuellement accompagnée par le bureau d'études TERRE AU CIEL pour le montage juridique, administratif et économique du projet (projet d'aménagement et plan de gestion). Cette assistance à maîtrise d'ouvrage débouchera sur des travaux de réhabilitation pour faciliter l'installation future d'un agriculteur.

6 – Une démarche globale

En parallèle de l'achat du terrain, un travail a été mené auprès des crèches pour mettre en adéquation leurs besoins en quantités et qualités avec les futures productions. Ainsi, 6 crèches de 279 places pourront être alimentées en fruits et légumes bio locaux.

Crèches municipales
Couleur de mon enfance
1,2,3 copains
Badaboum
Croqu'île
Au fil de l'eau
Les petits lutins

Le choix de ces établissements s'explique par la présence de cuisine et de cuisiniers (au contraire des écoles qui ont des cuisines « satellites » ne disposant pas de plans de travail et

uniquement équipées pour réchauffer ou refroidir), ce qui permet l'épluchage et la préparation de produits bruts sur place. Les crèches sont situées à moins de 4km du terrain, ce qui facilitera la logistique.

Un travail sur la saisonnalité des produits, la nutrition et la découverte de fruits et légumes pourra également être réalisé avec les crèches.

7 – Un projet pédagogique

La taille de la parcelle et son intérêt écologique (zone humide, présence d'arbres, espace boisé classé, mare temporaire) permettent de créer un espace pédagogique intéressant qui s'inscrit en cohérence avec le projet agricole à travers la présence d'espaces de cueillette, d'un verger, d'une sensibilisation à la biodiversité et d'une formation à la permaculture. Une zone de compostage est aussi prévue.

8 – Calendrier

2019	Recherche de fonciers disponibles Ateliers avec les crèches
2020-2021	Recherche de financements complémentaires Identification du site Etude et analyse des sols
Mars 2022	Acquisition du foncier
Septembre 2022	Finalisation de l'étude faune-flore Choix du modèle économique (mode de gestion)
4ème trimestre 2022	Préparation des travaux de réhabilitation Coordination avec les crèches (marché de fourniture)
2023	Travaux d'aménagement du terrain pour un usage agricole
2024	Installation de l'exploitation et inauguration du site
2025	Premières productions

9 – Budget pour l'acquisition du foncier

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2022				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Achat du foncier	448 400	Commune de Mérignac	55,4	248 400
		Bordeaux Métropole	44,6	200 000
Total dépenses	448 400	Total recettes	100	448 400

Cette action est inscrite contrat de co-développement 2021-2023 signé entre Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac ;

Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention Nature métropolitain.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Mérignac en date du 28 mars 2022,

VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023 (fiche action n° C052810030 « RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine »),

VU le dossier de demande d'aide présentée par la commune de Mérignac,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser le développement de projets agricoles durables sur son territoire,

Et au vu des enjeux majeurs qu'abrite cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 200 000 € est attribuée à la commune de Mérignac pour le financement de l'achat d'un foncier en vue de la création d'une ferme urbaine sur son territoire

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2022 en section d'investissement au chapitre 204, article 2041412, fonction 78.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--